



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un nouvel établissement pénitentiaire sur la Plaine de l'Orbe

Le Conseil d'Etat a pris la décision de réaliser un nouvel établissement pénitentiaire sur le site des Grands-Marais à Orbe. La première étape permettra la construction d'environ 210 places de détention indispensables au déploiement de la politique pénitentiaire du canton de Vaud.

Cette décision du Conseil d'Etat s'inscrit dans la stratégie de développement des infrastructures pénitentiaires adoptée en 2014. Situé sur la parcelle des Grands-Marais, à proximité des actuels établissements de la Plaine de l'Orbe (EPO), ce nouvel établissement pénitentiaire, qui comptera quelques 410 places de détention, contribuera à maîtriser la surpopulation carcérale actuelle, à renforcer la prise en charge des personnes détenues ainsi qu'à favoriser leur réinsertion sociale et la lutte contre la récidive.

Le Conseil d'Etat a donné son feu vert à la réalisation de la première étape de cet établissement avec la construction d'environ 210 places. Un crédit d'étude portant sur cette première étape sera présenté prochainement. Par ailleurs, un crédit d'étude pour financer le plan d'affectation cantonal (PAC) du site a déjà été adopté en octobre 2017 par le Conseil d'Etat.

Une deuxième étape, dont les modalités seront définies ultérieurement, complétera l'ouvrage avec 200 places supplémentaires.

Cette décision de principe concrétise la volonté largement partagée de doter le canton de Vaud des structures pénitentiaires avec un nombre de places de détention en suffisance et adaptée à la prise en charge des différents régimes et typologie des personnes détenues. Cela permettra de garantir un cadre de travail adéquat aux collaborateurs et aux partenaires concernés.

Lausanne, le 19 mars 2018

DIS, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 021 316 41 51 ; Sylvie Bula, cheffe du Service pénitentiaire, 021 316 48 35